

Rapport de comité

De plus, les bills C-22, C-26, C-7, de même que C-34 pourraient être étudiés la semaine prochaine. Je pense que si l'on complétait l'étude de ces projets de loi d'ici vendredi prochain, on pourrait être en mesure de fournir une autre liste intéressante pour la semaine suivante.

[Traduction]

M. Knowles: Madame le Président, comme le bruit court que nous aurons peut-être des vacances d'été, je voudrais savoir si le président du Conseil privé pourrait répondre de façon plus précise à la question que je lui pose tous les jeudis depuis deux ou trois mois. Il conviendra sans aucun doute avec moi qu'il serait impensable que la Chambre s'ajourne sans déposer la mesure promise par le gouvernement au sujet des anciens combattants et des veuves d'anciens combattants. Peut-il me donner aujourd'hui l'assurance que cette question sera réglée avant les vacances?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je tiens pour acquis que la requête faite par l'honorable député concerne le projet de loi sur les pensions aux anciens combattants et que c'est là son intérêt bien plus qu'un ajournement d'été. Dans ce cas, je puis lui confirmer que patience et confiance sont bien indiquées.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA PÉNURIE DE SPÉCIALISTES POUR LES ANNÉES 80

PRÉSENTATION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité spécial de la pénurie de spécialistes pour les années 80.

J'ai consulté les leaders à la Chambre de tous les partis et ils sont disposés à adopter immédiatement ce rapport sans débat ni vote officiel.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, cela nous convient. C'est parfaitement conforme à la déclaration qu'avait faite à l'origine le comité parlementaire.

M. Knowles: Oui, madame le Président, notre parti est aussi d'accord.

ADOPTION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose: Que le 1^{er} rapport du comité spécial de la pénurie de spécialistes pour les années 80 soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

• (1620)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 48, 230, 366, 619, 778, 871, 1040 et 1220.

[Texte]

VIKTOR MITROFANOVICH MYAZNIKOV

Question n° 48—**M. Cossitt:**

1. M. Viktor Mitrofanovich Myaznikov a-t-il déjà été diplomate soviétique accrédité au Canada et, le cas échéant, de quelle date à quelle date?

2. A la connaissance du gouvernement ou de la G.R.C., l'agent soviétique Sabotka se serait-il rendu, en voiture louée, à Brockville (Ont.), dans la circonscription de Leeds-Grenville en septembre 1965, et y aurait-il rencontré le diplomate Viktor Mitrofanovich Myaznikov à l'entrée du Grenadier Inn situé juste à l'est de Brockville sur la route n° 2?

3. M. Myaznikov a-t-il sollicité la permission de se déplacer au-delà des limites permises sans soumettre de demande écrite aux diplomates soviétiques et, s'il a fait une demande, quelle destination a-t-il indiquée?

4. A la connaissance du gouvernement ou de la G.R.C., M. Myaznikov s'est-il effectivement rendu à Brockville en auto-stop et quel était le but de sa visite?

5. A la connaissance du gouvernement ou de la G.R.C., l'agent Sabotka avait-il une chambre d'hôtel à Brockville et, le cas échéant, quel était le nom de cet hôtel?

6. A la connaissance du gouvernement ou de la G.R.C., M. Myaznikov aurait-il dit à M. Sabotka d'aller récupérer \$4,000 enfouis au pied d'un arbre à Bélanger (Ont.)?

7. D'après les dossiers du service de sécurité, le diplomate Myaznikov a-t-il été identifié comme membre du K.G.B.?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires extérieures et le solliciteur général m'informent comme suit:

1. M. V. K. Myaznikov a été accrédité auprès du Canada en tant que diplomate du 7 septembre 1964 au 15 août 1968.

2. La GRC a pour politique de respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements qu'elle détient concernant un particulier ou un organisme.

3. Le ministère des Affaires extérieures ne conserve pas les dossiers d'avis de déplacement au-delà d'une année.

4, 5, 6 et 7. Se reporter à la réponse fournie sous 2.

AFFAIRES URBAINES—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question n° 230—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés a) permanents, b) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du département d'État chargé des Affaires urbaines?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'avise que le MEAU avait a) 76 employés permanents et b) 5 employés nommés pour une période déterminée inscrits sur sa feuille de paye le 31 mars 1979.